

**Délibération n°2022-61**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**

**SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

**COLLEGE COLLECTE**

**Objet : Décision Modificative n°2/2022 - Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères**

L'an deux mil vingt-deux et le douze du mois de décembre à 18 h 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 25**

**Quorum : 14**

**Présents : 18.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** MMES Patricia CASSAGNE et Hélène GATARD, MM. Adrien FERÉ, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Bruno MORATINOS, Alain SESCOUSSE et Eric SOULES,  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** MMES Michelle BURGAN et Dominique HARDY, MM. Ivan ALQUIER, Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Philippe CUBILIER, Jean-Richard SAINT JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

**Absents excusés remplacés par suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** Monsieur Jean-Jacques CAPDEPUY remplacé par Monsieur Alain SESCOUSSE, Monsieur Titouan DAUDIGNON remplacé par Madame Hélène GATARD, Monsieur Christophe LABRUYERE remplacé par Monsieur Bruno MORATINOS,  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN :** Monsieur Jean-Marie DUBROCA remplacé par Madame Dominique HARDY, Monsieur Frédéric POMAREZ remplacé par Monsieur Ivan ALQUIER.

**Absents excusés : 7.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS :** MMES Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Eric BRETHERS et Fabien LAINE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick FRAGNEAU

*Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2022*



## **Délibération n°2022-61**

**Objet : Décision Modificative n°2/2022 - Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères**

**VU** les avis favorables de la Commission Finances en date du 29 novembre 2022 et du Bureau syndical en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

Madame Michelle BURGAN, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, propose à ses collègues, d'augmenter les crédits de la section d'investissement, pour :

- l'acquisition d'un polybenne, plus coûteux que prévu.
- le remplacement de l'armoire pour les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) de la déchetterie de PARENTIS-en BORN qui n'est plus aux normes,
- l'installation d'une armoire DDS à la déchetterie de SAINT PAUL-EN-BORN, avec dalle, ce qui permet de rajouter un flux sur le site.

Les crédits nécessaires peuvent être trouvés par diminution des crédits alloués à l'acquisition d'une arche de lavage qui ne sera pas réalisée en 2022.

Monsieur le Président propose aux délégués d'entériner ces modifications par la décision modificative n°2 au Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères 2022, telle qu'elle figure ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide :

- de voter la décision modificative n°2/2022 au Budget annexe du SIVOM Collecte ordures ménagères, telle qu'elle figure ci-jointe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Eric SOULES**

Signé par : Eric SOULES  
Date : 14/12/2022  
Qualité : PRESIDENT

**SIVOM du Born**  
115 Route de Piche  
40200 PONTENX-LES-FORGES  
Tél. : 05 58 78 50 93

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*